

Gouvernement du Québec

Décret 1284-99, 24 novembre 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la III^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Seattle, du 30 novembre au 3 décembre 1999

ATTENDU QUE se tiendra la III^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, du 30 novembre au 3 décembre 1999;

ATTENDU QUE cette conférence portera sur les prochaines négociations commerciales multilatérales, touchant notamment les biens, les services, la propriété intellectuelle et les règles commerciales;

ATTENDU QU'il est important que le Québec y fasse valoir ses positions;

ATTENDU QUE l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de l'Industrie et du Commerce, du ministre délégué à l'Industrie et au Commerce et de la ministre des Relations internationales:

QUE le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, monsieur Guy Julien, dirige la délégation québécoise qui participera à la III^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Seattle, du 30 novembre au 3 décembre 1999;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, de:

M. Harold Mailhot, sous-ministre adjoint au développement des marchés, ministère de l'Industrie et du Commerce;

Madame Josette Dion, attachée de presse, cabinet du ministre à l'Industrie et au Commerce;

M. Laurent Cardinal, directeur de la politique commerciale, ministère de l'Industrie et du Commerce;

M. Robert Trudel, conseiller, Direction de la politique commerciale, ministère de l'Industrie et du Commerce;

M. Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint aux politiques agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

M. Christopher Malone, directeur général des politiques, ministère des Relations internationales;

M. Dave Atkinson, conseiller, direction générale de la prospective et du développement international, ministère de la Culture et des Communications;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33121

Gouvernement du Québec

Décret 1285-99, 24 novembre 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux Rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice, qui se tiendront à Vancouver (Colombie-Britannique), les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1999

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1999 une rencontre provinciale-territoriale et une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice se tiendront à Vancouver;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés lors de ces conférences intéressent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu, de ce fait, pour celui-ci d'y être représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice et procureure générale, du ministre de la Sécurité publique, de la ministre d'état à la Santé et aux Services sociaux et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes: